



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.608/Inf.27



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

12 mai 2025
Français
Original : Anglais

Dix-septième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025

Point 7 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)

Rapport de la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche, Athènes, les 7 et 8 avril 2025



**Programme des
Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

12 mai 2025

Français

Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche
Athènes, Grèce, 7-8 avril 2025

Rapport de la réunion

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	<i>Pages</i>
<u>Rapport de la réunion</u>	1-14
I. Introduction	1
II. Participation	1
III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)	1
IV. Questions organisationnelles (point 2 de l'ordre du jour)	3
<i>A. Règlement intérieur</i>	<i>3</i>
<i>B. Élection du bureau</i>	<i>3</i>
<i>C. Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>3</i>
<i>D. Organisation des travaux</i>	<i>3</i>
V. Développement des objectifs écologiques de l'EcAp (point 3 de l'ordre du jour)	3
<i>A. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone (sous-point 3.1 de l'ordre du jour)</i>	<i>3</i>
<i>B. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone (sous-point 3.2 de l'ordre du jour)</i>	<i>4</i>
VI. Indicateurs communs de l'IMAP (point 4 de l'ordre du jour)	5
<i>A. Méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 (sous-point 4.1 de l'ordre du jour)</i>	<i>5</i>
<i>B. Mise à jour sur les avancées dans le développement d'indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques (sous-point 4.2 de l'ordre du jour)</i>	<i>6</i>
<i>C. Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés (sous-point 4.3 de l'ordre du jour)</i>	<i>6</i>
VII. Éléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI) (point 5 de l'ordre du jour)	7
<i>A. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non indigènes (OE2) (sous-point 5.1 de l'ordre du jour)</i>	<i>7</i>
<i>B. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la pêche (OE3) (sous-point 5.2 de l'ordre du jour)</i>	<i>9</i>
<i>C. Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des normes de données (IC 1 et 2 pour les habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 pour les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins, ICc 24 pour les déchets marins) (sous-point 5.3 de l'ordre du jour)</i>	<i>11</i>
VIII. Éléments principaux et cadre pour la révision de la feuille de route de l'Approche Écosystémique et de l'IMAP (point 6 de l'ordre du jour)	13
IX. Informations sur les projets liés à l'Approche écosystémique (SEMPA, EcAp Med PLUS, GEF Fish EBM Med, Marine Litter Med II & PLUS) (point 7 de l'ordre du jour)	13
X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)	14
XI. Conclusions et recommandations (point 9 de l'ordre du jour)	14
XII. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)	14
<u>Annexes</u>	
Annexe I : Liste des participants	1-5
Annexe II : Ordre du jour	1
Annexe III : Conclusions et recommandations	1-5

Rapport de la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche

I. Introduction

1. Conformément au Programme de travail du Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC) du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/PAM) pour la période 2024-2025, adopté par la 23^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (COP 23, Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023), le SPA/RAC a convoqué la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la biodiversité et la pêche, à Athènes, en Grèce, les 7 et 8 avril 2025.
2. Les principaux objectifs de la réunion consistent à examiner les documents suivants :
 - i) Développement des Objectifs écologiques du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) : OE4 sur les réseaux trophiques marins et OE6 sur l'intégrité des fonds marins ;
 - ii) Éléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats benthiques ;
 - iii) Mise à jour des avancées sur l'Indicateur commun candidat 24 (ICc24) et développement des indicateurs communs IC1 et IC2 pour les habitats pélagiques ;
 - iv) Mises à jour des fiches, des dictionnaires et des normes de données pour les indicateurs relatifs à la biodiversité (OE1), aux espèces non-indigènes (OE2) et à la pêche (OE3).

II. Participation

3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la réunion : Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Monténégro, Türkiye.
4. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées en tant qu'observateurs : Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), Commission générale des pêches pour la Méditerranée / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (CGPM / FAO), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
5. Les organisations non gouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées en tant qu'observateurs : Centre thématique européen pour l'analyse et la synthèse spatiales - Université de Malaga (ETC-UMA), Initiative pour les Petites îles de Méditerranée (Initiative PIM), Fonds mondial pour la nature (WWF).
6. Le Secrétariat du Programme des Nations unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) était également représenté, ainsi que le centre d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée suivant : Centre d'activités régionales pour l'Information et la Communication (INFO/RAC).
7. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion.
8. La liste complète des participants figure à l'**Annexe I** du présent rapport.

III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

9. La réunion a été ouverte le lundi 7 avril 2025 à 9h00 par les représentants du pays hôte, du PNUE/PAM et du SPA/RAC.

10. Mme Aimilia Drougas, Point focal national pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique (ASP/DB) du Ministère hellénique de l'Environnement et de l'Énergie, a exprimé sa sincère gratitude aux participants pour leur engagement en faveur de la surveillance et de l'évaluation environnementales en Méditerranée. Elle a souligné le rôle crucial de l'expertise et de l'engagement dans le renforcement de la prise de décision fondée sur les données pour la protection des écosystèmes marins et côtiers. Mme Drougas a souligné que cette réunion offre une plateforme précieuse pour la collaboration, l'échange de connaissances et l'amélioration des méthodologies de surveillance dans le cadre de la Convention de Barcelone et de son IMAP. Soulignant l'importance des efforts collectifs, elle a encouragé un débat ouvert, des solutions innovantes et des partenariats solides pour lutter contre la pollution, la perte de biodiversité et les impacts du changement climatique, afin de parvenir à une Méditerranée plus saine et plus durable. Elle a conclu en souhaitant à tous les participants une réunion productive et un agréable séjour à Athènes.

11. M. Christos Ioakeimidis, Responsable de la gestion du programme sur le Rapport sur l'état de la qualité (QSR) au PNUE/PAM, s'exprimant au nom de Mme Tatjana Hema, Coordinatrice du PAM, a présenté ses excuses pour son absence due à des engagements à l'étranger et a souhaité la bienvenue aux participants à Athènes. Il a souligné l'importance des Groupes de correspondance sur la surveillance de l'approche écosystémique (CORMON) et les efforts du PNUE/PAM pour réviser et actualiser la mise en œuvre de la politique de l'approche écosystémique (EcAp), y compris son IMAP, conformément au mandat reçu lors de la COP 23 à Portorož, en Slovénie. M. Ioakeimidis a souligné le rôle crucial de toutes les composantes du PAM et des CORMON dans l'évaluation et l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation de la mer Méditerranée et de son littoral, ainsi que dans l'amélioration des prochains produits d'évaluation. Il a souligné que cette réunion est cruciale pour renforcer les indicateurs et les objectifs écologiques de biodiversité, dans le but de fournir des informations importantes pour la prochaine réunion des points focaux pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique (ASP/DB) en mai 2025 et la 12^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp en septembre 2025. Il s'est dit optimiste quant aux discussions fructueuses et aux résultats qui contribueront aux décisions attendues lors de la COP 24, qui sera accueillie par l'Égypte en décembre 2025, et a souhaité plein succès à la réunion dans ses délibérations.

12. M. Mahmoud Elyes Hamza, directeur du SPA/RAC, a souhaité la bienvenue aux participants à la deuxième réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche pour l'exercice biennal 2024-2025 et a exprimé sa gratitude pour l'opportunité de se réunir à Athènes après la précédente réunion en ligne. Il a présenté l'objectif de la réunion : examiner l'élaboration des objectifs écologiques de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins et l'intégrité des fonds marins, et discuter des indicateurs communs pour les habitats benthiques et pélagiques. M. Hamza a souligné l'importance de la planification pour le prochain exercice biennal, notamment en ce qui concerne la mise à jour des fiches et des normes de données relatives aux indicateurs de la biodiversité, des espèces non-indigènes et de la pêche.

13. Il a salué les précieuses contributions de la CGPM et de l'INFO/RAC, soulignant leurs rôles respectifs dans la promotion de la gestion durable de la pêche et de la gestion des données dans le cadre du processus EcAp/IMAP. Il a également évoqué plusieurs réunions à venir, notamment la 11^{ème} réunion des Correspondants nationaux du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) et la 17^{ème} réunion des Points focaux pour les ASP/DB, qui constituent des étapes importantes dans le renforcement de la coopération régionale pour la conservation de la biodiversité. M. Hamza a salué l'engagement de toutes les Parties contractantes et des experts impliqués dans la promotion des objectifs de l'IMAP, et en particulier des membres des groupes de travail en ligne sur la biodiversité, et a conclu avec optimisme quant aux discussions et aux résultats fructueux de la réunion.

IV. Questions organisationnelles (point 2 de l'ordre du jour)

A. Règlement intérieur

14. La réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles annexes (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel que modifié par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à leurs délibérations lors de la réunion.

B. Élection du bureau

15. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et aux principes de la répartition géographique et de la parité homme-femme, la réunion a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants parmi les représentants des Parties contractantes :

Président :	M. Abdulmaula Hamza (Libye),
Vice-présidents :	Mme Ivana Mitrovic (Monténégro), Mme Lara Samaha (Liban),
Rapporteur :	M. Laurent Guérin (France).

C. Adoption de l'ordre du jour

16. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire diffusé dans le document UNEP/MED WG.606/1 Rev.1.

17. L'ordre du jour est joint en **Annexe II** au présent rapport.

D. Organisation des travaux

18. La réunion a convenu de suivre l'emploi du temps proposé dans l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/MED WG.606/2 Rev.1).

19. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Une interprétation simultanée était disponible.

V. Développement des objectifs écologiques de l'EcAp (point 3 de l'ordre du jour)

A. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone (sous-point 3.1 de l'ordre du jour)

20. Le Secrétariat a présenté une version actualisée et améliorée de la proposition relative à l'Objectif écologique 6 (OE6) de l'IMAP relatif à l'intégrité des fonds marins, basée sur les commentaires et recommandations de la précédente réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche (vidéoconférence, 6-7 juin 2024), telle que reflétée dans le document de travail UNEP/MED WG.606/3 « Développement de l'objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins de la Convention de Barcelone ». Ce document décrit les principales activités humaines affectant l'intégrité des fonds marins, identifie les liens possibles avec d'autres objectifs écologiques de l'IMAP et explore la possibilité d'utiliser des évaluations basées sur des indicateurs communs. Il propose également des types d'habitats à évaluer, en tenant compte des échelles spatiales et des zones d'évaluation pertinentes.

21. La réunion a salué la qualité du document présenté et l'intégration rigoureuse des commentaires de la réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche de 2024.

22. La réunion a recommandé que les spécificités de la région méditerranéenne soient prises en compte dans l'élaboration de l'Objectif écologique 6, tout en assurant la cohérence avec d'autres

conventions de mers régionales et la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'Union européenne (UE).

23. En réponse aux préoccupations concernant le risque potentiel d'absence de consensus entre les Parties contractantes sur les seuils du Bon état écologique (BEE) et les cibles proposés pour l'OE6 – notamment en ce qui concerne l'ampleur de la perte physique d'habitats naturels et l'ampleur des effets négatifs sur les habitats benthiques –, notamment dans les pays ne faisant pas partie de l'UE où la pêche de fond est socio-économiquement importante, le Secrétariat a souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la protection des fonds marins et la valeur économique des activités de pêche. Une étude récente du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) sur la répartition spatiale des pêcheries dans les régions du nord de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la Baltique révèle qu'environ 90 % de la valeur halieutique provient de seulement 30 à 40 % de la zone pêchée. Cela indique que 60 à 70 % des fonds marins chalutés ne génèrent qu'un bénéfice économique minimal. Il est crucial d'examiner ces conclusions dans le contexte plus large des pays méditerranéens afin d'évaluer leurs implications pour la protection des fonds marins et la durabilité économique des principales zones de pêche.

24. Des commentaires spécifiques ont été formulés concernant la prise en compte des câbles et des pipelines, ainsi que de l'ancrage de tous types de navires, y compris les navires de pêche et la navigation de plaisance, dans le cadre des activités humaines exerçant une pression sur les fonds marins méditerranéens.

25. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.606/3 intitulé « Développent de l'Objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins de la Convention de Barcelone » et a convenu de sa soumission à la 17^{ème} réunion des Points focaux pour les ASP/DB (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la 12^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

B. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone (sous-point 3.2 de l'ordre du jour)

26. Le Secrétariat a présenté le document de travail UNEP/MED WG.606/4 intitulé « Élaboration de l'Objectif écologique 4 de l'EcAp sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone », préparé avec le soutien du Groupe de travail en ligne sur la biodiversité sur les réseaux trophiques marins. Ce document résume les principales conclusions issues des recommandations du Groupe de travail en ligne et décrit l'approche la plus pertinente pour l'élaboration d'indicateurs communs de l'IMAP pour l'OE4 sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone.

27. Conformément aux recommandations de la réunion CORMON de 2024 sur la biodiversité et la pêche, le Secrétariat a invité toutes les Parties contractantes à contribuer à l'élaboration du répertoire des spécialistes, laboratoires, institutions et organisations impliqués dans l'OE4. Afin de faciliter cet effort, un questionnaire a été distribué aux Points focaux ASP/DB, aux membres du CORMON et aux membres du Groupe de travail en ligne. Les Parties ont été invitées à remplir le questionnaire et à le diffuser largement au sein de leurs institutions nationales et auprès d'experts nationaux afin de garantir une collecte de données exhaustive.

28. La réunion a salué la précieuse contribution du Groupe de travail en ligne sur les réseaux trophiques marins à l'élaboration de l'OE4.

29. Un représentant a indiqué que son pays suggérerait qu'idéalement, il serait nécessaire d'identifier comment les données existantes pourraient être utilisées pour permettre l'application des indicateurs et d'établir des approches communes fondées sur les rapports régionaux existants, applicables par toutes les Parties contractantes. Il conviendrait également de recueillir une sélection de

guildes trophiques et d'espèces représentatives des groupes fonctionnels, ainsi que des exemples de données existantes et d'application des indicateurs. Cela permettrait aux Parties contractantes d'évaluer l'applicabilité des indicateurs proposés et de formuler des observations en conséquence.

30. La réunion a noté la différence de capacités entre les Parties contractantes membres de l'UE et celles hors UE et a demandé au Secrétariat de redoubler d'efforts pour combler ce déficit de renforcement des capacités.

31. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.606/4 intitulé « Élaboration de l'Objectif écologique 4 de l'EcAp sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone » et a convenu des indicateurs communs proposés sur les réseaux trophiques marins et de leur soumission à la 17^{ème} réunion des Points focaux pour les ASP/DB (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la 12^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

VI. Indicateurs communs IMAP (point 4 de l'ordre du jour)

A. Méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 (sous-point 4.1 de l'ordre du jour)

32. Le Secrétariat a présenté le document de travail UNEP/MED WG.606/5, intitulé « Méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 ». Ce document décrit la préparation des méthodologies, critères et seuils d'évaluation pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 de l'IMAP relatifs aux habitats benthiques : herbiers de posidonies, coralligène et maërl. Le Secrétariat a remercié le Groupe de travail en ligne sur la biodiversité sur les habitats benthiques, les Parties contractantes et leurs experts, ainsi que les partenaires régionaux pour leur contribution active et leur précieuse collaboration tout au long de ce processus.

33. De nombreux représentants ont salué le travail du Secrétariat dans l'élaboration des critères d'évaluation et des seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2.

34. La réunion a recommandé que les changements nets, c'est-à-dire les pertes et les gains dans l'étendue des habitats, soient surveillés pour refléter le succès potentiel des efforts de restauration des habitats déployés par les Parties contractantes.

35. En outre, la réunion a souligné la nécessité d'intensifier les efforts de cartographie des habitats benthiques afin d'améliorer la collecte de données pour l'évaluation des indicateurs communs IC1 et IC2.

36. Par ailleurs, la réunion a encouragé la coordination des efforts de surveillance entre les Parties contractantes au sein des mêmes subdivisions sous-régionales, facilitée, le cas échéant, par le SPA/RAC.

37. Se référant à des publications scientifiques récentes, un délégué a formulé une observation générale sur la terminologie utilisée et a suggéré de remplacer le terme « maërl » par « rhodolites ». Le terme « maërl » désignait initialement des formations biogéniques présentes dans l'océan Atlantique, en Bretagne, dans le nord-ouest de la France.

38. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.606/5 intitulé « Méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 » et a convenu de le soumettre à la 17^{ème} réunion des Points focaux pour les ASP/BD (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la 12^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

B. Mise à jour sur les avancées dans le développement d'indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques (sous-point 4.2 de l'ordre du jour)

39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté le document de travail UNEP/MED WG.606/6 intitulé « Mise à jour sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques ». Ce document résume les principales recommandations du Groupe de travail en ligne sur la biodiversité concernant les habitats pélagiques et décrit l'approche proposée pour faire progresser ces indicateurs.

40. La réunion a reconnu la qualité du travail effectué sur le développement d'indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques.

41. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.606/6 intitulé « Mise à jour sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques » et a approuvé les indicateurs proposés utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques et leur soumission à la 17^{ème} réunion des Points focaux pour les ASP/DB (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la 12^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

C. Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés (sous-point 4.3 de l'ordre du jour)

42. Le Secrétariat a présenté le document de travail UNEP/MED WG.606/7 intitulé « Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines ». Ce document fait le point sur le suivi et l'évaluation de l'Objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP relatif aux déchets marins, ainsi que sur les progrès réalisés en vue de sa transformation en Indicateur Commun 24 de l'OE10 de l'IMAP.

43. De nombreuses Parties contractantes ont salué les efforts et l'assistance fournis par le SPA/RAC pour la surveillance des déchets marins que les tortues marines ingèrent ou dans lesquels elles s'emmêlent.

44. Un délégué a recommandé que les rapports sur les déchets marins respectent les mêmes normes et le même niveau de détail dans tous les pays, afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des données. Il a également encouragé d'autres partenaires régionaux, tels que l'ACCOBAMS et BirdLife, à collaborer étroitement avec le SPA/RAC sur ces questions afin d'obtenir une vision plus globale et multi-taxons du problème des déchets marins en Méditerranée.

45. Le représentant de l'Initiative PIM a informé les participants du projet CAIPIM (Connaître, Agir, Innover et Protéger les Petites Îles de Méditerranée et de Macaronésie), financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et coordonné par PIM. Ce projet se concentrera sur divers aspects de l'écologie des oiseaux marins, tels que le comportement alimentaire, les schémas de répartition et l'impact de la pollution plastique sur les oiseaux inscrits à l'Annexe de la Convention de Barcelone. Il a ensuite exprimé le souhait de l'Initiative PIM de contribuer à l'effort collectif de l'IMAP en fournissant des données et des retours d'expérience.

46. La Secrétaire exécutive de l'ACCOBAMS a attiré l'attention des participants sur la recommandation 16.12 du dernier Comité scientifique de l'ACCOBAMS (Barcelone, Espagne, décembre 2024), qui préconise la promotion des espèces de cétacés comme indicateurs de pollution et de macrodéchets (à savoir *Physeter macrocephalus* et *Ziphius cavirostris*) à l'échelle de l'ACCOBAMS. *Tursiops* spp. pourrait être utilisé comme indicateur au niveau des sous-bassins. Le

Comité scientifique encourage également la Convention de Barcelone et la Commission européenne (CE) à inclure les cétacés en tant qu'espèces indicatrices dans l'indicateur candidat 24 de l'IMAP et le descripteur 10 de la DCSMM, respectivement. Dans ce contexte, l'ACCOBAMS est prête à apporter son soutien au renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les réseaux nationaux d'échouage. Ces actions devraient être inscrites au programme de travail de l'ACCOBAMS pour la période 2026-2028.

47. Le représentant de la CGPM a souligné la coopération actuelle et future avec le PNUE/PAM et son Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL) sur les déchets marins liés à l'aquaculture et à la pêche. Il a informé la réunion des protocoles normalisés de la CGPM sur les rejets et les prises accessoires, qui comprennent déjà un chapitre sur la collecte et la déclaration d'informations communes minimales sur les déchets marins. Bien que le rapportage sur les déchets marins ne soit pas obligatoire, de nombreux pays collectent activement ces données, qui pourront être utilisées dans le rapport sur la situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire (SoMFi) 2025. Il a également mentionné un prototype de chalutier développé pour collecter les déchets des fonds marins dans les zones de pêche, dont les essais sont actuellement en cours en Italie et prévus au Maroc. Il a également souligné l'importance des données de la Convention de Barcelone sur les interactions entre les déchets marins et les espèces vulnérables, qui pourraient compléter les données existantes de la CGPM.

48. La représentante de l'ETC-UMA a informé la réunion sur la base de données MedBioLitter, une base de données ouverte et un géoportail spatial qui compile les connaissances scientifiques actuelles sur les déchets marins et leurs interactions avec la biodiversité en Méditerranée. Elle a souligné sa capacité à contribuer significativement aux efforts régionaux. Depuis 2017, la base de données est mise à jour deux fois par an et comprend désormais plus de 1 000 entrées issues de 150 articles scientifiques évalués par des pairs, couvrant plus de 200 espèces impactées par les déchets marins.

49. La réunion a examiné le document UNEP/MED WG.606/7 intitulé « Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines » et a convenu de sa soumission à la réunion du CORMON sur les déchets marins (Athènes, Grèce, 6-7 mai 2025), à la 17^{ème} réunion des Points focaux pour les ASP/DB (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la 12^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

VII. Proposition de révision de l'IMAP relatif à la biodiversité, aux espèces non-indigènes (ENI) et à la pêche (OE3) (point 5 de l'ordre du jour)

A. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non-indigènes (OE2) (sous-point 5.1 de l'ordre du jour)

50. Pour introduire ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté le document de travail UNEP/MED WG.606/8 intitulé « Voie à suivre pour mettre à jour les fiches d'information sur les indicateurs communs liés à la biodiversité (OE1) et aux espèces non-indigènes (OE2) ». Ce document décrit l'approche proposée pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non-indigènes (OE2).

51. Un délégué a demandé que le document inclue une référence explicite à la mobilisation des groupes de travail en ligne et des CORMON, ainsi que des détails sur le calendrier et les étapes clés de la mobilisation de ces groupes en particulier.

52. La réunion a demandé au Secrétariat d'éditer et de rendre accessible, dans un format bien conçu, les fiches mises à jour sur les indicateurs communs.

53. La Secrétaire exécutive de l'ACCOBAMS a informé la réunion de la volonté de son organisation de coopérer à l'amélioration de la mise en œuvre des critères relatifs aux cétacés dans le cadre du processus EcAp/IMAP de la Convention de Barcelone pour une surveillance et une évaluation coordonnée en Méditerranée, en lien avec la DCSMM de l'UE.

54. Elle a annoncé que la campagne ASI-II de l'« ACCOBAMS Survey Initiative », qui vise à poursuivre les efforts de surveillance synaptique à l'échelle du bassin méditerranéen, débutera en 2026. Le lancement officiel de l'ASI-II aura lieu lors d'un événement parallèle à la troisième Conférence des Nations unies sur les océans (UNOC3) en juin 2025, ce qui permettra de mieux faire connaître le projet et de mobiliser de nouveaux financements et collaborations.

55. La Secrétaire exécutive de l'ACCOBAMS a également annoncé la signature d'un nouveau Mémoire d'entente (MoU) entre l'ACCOBAMS et le SPA/RAC en mars 2025, réaffirmant l'engagement de l'ACCOBAMS à collaborer étroitement avec les Parties et les organisations partenaires afin de garantir une mise en œuvre cohérente et efficace des critères relatifs aux cétacés dans le cadre de l'EcAp/IMAP de la Convention de Barcelone et de la DCSMM de l'UE.

56. La représentante du WWF a remercié le Secrétariat pour son engagement continu à faire progresser la mise en œuvre du cadre de suivi de l'IMAP, notamment par la coordination des mises à jour des orientations relatives aux indicateurs communs, et a également salué l'important travail réalisé pour l'élaboration de la base de référence régionale sur les espèces non-indigènes au cours du premier cycle de l'IMAP, qui servira de référence essentielle pour le suivi de l'évolution de la biodiversité en Méditerranée.

57. Le WWF s'est félicité de pouvoir contribuer activement au processus en cours de mise à jour des fiches d'orientation relatives aux indicateurs communs de l'IMAP, notamment les indicateurs 1 et 2 sur les habitats marins et les indicateurs 3 à 6 sur les tortues marines, les mammifères marins et les oiseaux marins. Elle a invité le Secrétariat et le groupe CORMON à développer davantage ces indicateurs et à envisager des indicateurs pour les poissons non commerciaux, qui font actuellement défaut, étant donné que le Protocole ASP/DB répertorie plusieurs espèces de poissons pélagiques, notamment les planctonophages et les prédateurs supérieurs, qui ne sont pas actuellement surveillés et qui seront donc également pertinentes pour d'autres objectifs écologiques en cours d'élaboration, tels que l'OE4.

58. Concernant plus particulièrement la mise à jour actuelle des fiches d'orientation, le WWF a déclaré que ses capacités sur le terrain, notamment grâce à ses initiatives en Afrique du Nord et dans l'Adriatique orientale, peuvent apporter des contributions techniques et des éclairages pratiques susceptibles de renforcer la robustesse scientifique et l'applicabilité sur le terrain des protocoles de surveillance.

59. La représentante de l'UICN a remercié le Secrétariat d'avoir présenté le document UNEP/MED WG.606/Inf.3 intitulé « Phoque moine de Méditerranée : Un ensemble complet de techniques de surveillance et de recherche pour l'étude et la conservation de *Monachus monachus* en Méditerranée » comme document d'information à la réunion, et a encouragé les Parties contractantes à l'utiliser comme référence pour renforcer les efforts nationaux et régionaux de surveillance de cette espèce menacée. Elle a informé la réunion que ce document, élaboré par l'UICN avec la contribution des experts du phoque moine de Méditerranée, offre un cadre solide et pratique pour soutenir l'étude et la conservation de l'espèce dans la région. Elle a ajouté que le document en est à sa première version et qu'il est conçu pour être adaptable, permettant aux utilisateurs d'adapter les protocoles aux conditions spécifiques. Un groupe d'experts est en train d'être constitué pour continuer à travailler sur ce document.

60. Le représentant de la CGPM a souligné l'importance cruciale de la collecte de données relatives aux objectifs écologiques OE1 et OE2, en particulier sur les espèces vulnérables et les données démographiques sur la mortalité naturelle. Ces informations sont essentielles au suivi des

pêcheries et de leurs interactions avec les espèces vulnérables. Ces données démographiques et biologiques sont essentielles à la réalisation d'évaluations et à la définition de seuils de prises accessoires d'espèces vulnérables. Les données issues de l'OE1 peuvent donc être particulièrement pertinentes pour les travaux de la CGPM. Il a également mentionné la coopération en cours sur les espèces non-indigènes (ENI) (OE2) et a annoncé qu'une étude pilote était en cours pour surveiller les ENI liées à la pêche en Méditerranée orientale, en commençant par un observatoire sous-régional en Türkiye, où les données de l'OE2 resteraient essentielles à leurs efforts.

61. La réunion a salué la volonté des organisations partenaires de mettre à jour les fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non-indigènes (OE2).

B. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la pêche (OE3) (sous-point 5.2 de l'ordre du jour)

62. Se référant au document UNEP/MED WG.606/9 intitulé « Voie à suivre pour faire progresser les indicateurs de l'OE3 pour la récolte de poissons et crustacés exploités à des fins commerciales », le représentant de la CGPM a informé la réunion des contributions actuelles de son organisation à l'IMAP concernant la surveillance et l'évaluation des pêches en mer Méditerranée, en particulier les indicateurs communs IC7 (biomasse du stock reproducteur), IC8 (total des débarquements) et IC9 (mortalité par pêche ou taux d'exploitation). Il a également exposé la voie à suivre pour ces indicateurs. Ces trois indicateurs sont régulièrement évalués et communiqués dans le rapport sur la situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire (SoMFi), en utilisant les formulaires et méthodologies d'évaluation des stocks établis par la CGPM. Le rapport SoMFi sert de base scientifique au chapitre sur l'OE3 du Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR), comme l'ont démontré les cycles précédents, notamment le MED QSR 2017 (basé sur le SoMFi 2016) et le MED QSR 2023 (basé sur le SoMFi 2022). La même approche sera maintenue pour les futures mises à jour du MED QSR. La CGPM, en coordination avec le SPA/RAC, mettra à jour les fiches de l'OE3 pour les IC7 à IC9 au cours du prochain exercice biennal. Le représentant a également apporté des précisions concernant les indicateurs IC10 et IC11, actuellement considérés comme non obligatoires et en attente de mise à jour, ainsi que le IC12 (prises accessoires), qui pourrait être mis à jour dans les années à venir, notamment à la lumière du protocole normalisé de collecte de données sur les prises accessoires de la CGPM, adopté en 2019.

63. Se référant à la « Liste des espèces prioritaires de la CGPM qui sont déterminantes pour les pêcheries et pour lesquelles des évaluations sont régulièrement effectuées (ou prévues) » présentée en annexe 1 du document UNEP/MED WG.606/9, et notant que cette liste est fortement axée sur la pêche et doit être complétée par des indicateurs pour les niveaux trophiques inférieurs (par exemple, le plancton) et les espèces/habitats non commerciaux afin de fournir une évaluation écosystémique complète, le représentant d'une Partie contractante a formulé les observations spécifiques suivantes :

- Les crevettes des grandes profondeurs *Aristeus antennatus* et *Aristaeomorpha foliacea* sont des indicateurs efficaces de la pression exercée par le chalutage en eau profonde, bien que leur pouvoir d'indicateur puisse être localisé en raison d'une couverture de données moins cohérente pour l'ensemble des sous-régions de la Méditerranée centrale et orientale.
- La coryphène *Coryphaena hippurus* offre une validité modérée en tant qu'espèce d'importance régionale en raison de sa dynamique migratoire/saisonnaire, tandis que le corail rouge *Corallium rubrum* est hautement valide, mais indique spécifiquement la santé de l'habitat coralligène et la pression de récolte ciblée.
- L'anguille européenne *Anguilla anguilla* est un mauvais indicateur de l'état de l'écosystème marin de la Méditerranée centrale en raison de son cycle biologique complexe et multi-habitats et des pressions géographiques importantes qu'elle subit.

64. Tout en soutenant les commentaires précédents, un représentant d'une autre Partie contractante a souligné que la liste des espèces prioritaires de la CGPM se concentre principalement sur les espèces commerciales et manque de données essentielles sur la conservation. Il a suggéré que la Convention de Barcelone, en tant que traité de conservation, prenne en compte des facteurs autres

que les données de pêche de la CGPM, en soulignant l'importance des poissons non commerciaux. Il a souligné la nécessité d'explorer les moyens d'intégrer cette perspective.

65. Il a également noté que les requins ne sont pas reconnus comme des espèces prioritaires en matière de conservation en Méditerranée, mais uniquement en mer Noire par la CGPM. Il a rappelé que son pays avait proposé l'inscription de cinq espèces de requins à l'Annexe II du Protocole ASP/DB, ce qui obligerait la CGPM à restreindre la pêche de ces espèces. Il a exprimé le souhait de voir la CGPM s'impliquer plus activement dans la conservation des requins en Méditerranée, en particulier du requin bleu, l'une des espèces de requins les plus exploitées au monde.

66. Le représentant a souligné que les rejets constituent une préoccupation majeure, comme le souligne le rapport de la CGPM, en particulier en Méditerranée orientale, où environ 40 % des captures sont rejetées, ce qui entraîne un gaspillage considérable d'espèces marines. Il a exprimé l'espoir que la CGPM non seulement fasse rapport sur cette question, mais qu'elle mette également en œuvre des stratégies pour atténuer et traiter ce gaspillage considérable en collaboration avec ses Parties membres.

67. Le représentant du PNUE/PAM a souligné l'importance du chapitre sur l'OE3 dans l'élaboration du Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR). Il a souligné que les résultats de cette réunion sont essentiels pour enrichir cet objectif écologique grâce à des contenus et des informations pertinents, notamment concernant les fiches d'orientation et autres aspects connexes. Il a également évoqué l'étroite collaboration entre l'équipe du SPA/RAC et la CGPM sur cette initiative et a exprimé sa gratitude pour la coopération continue avec la CGPM.

68. Le représentant de la CGPM a précisé que la liste des espèces présentées concerne spécifiquement celles couvertes par les évaluations de stocks (d'importance commerciale), tandis que la CGPM mène également des travaux sur les espèces vulnérables. Il a encouragé la communication au niveau national entre les Points focaux pour les ASP/DB et les Points focaux de la CGPM et du Comité scientifique consultatif de la pêche (CSC) de la CGPM. Si un sujet lié à la pêche doit être soulevé au niveau de la CGPM, il peut être traité dans le cadre de la CGPM au sein des comités ou groupes de travail sous-régionaux dédiés avant d'être soumise au CSC, qui peut fournir des conseils à la Commission. Il a également fait référence aux protocoles sur les rejets et les prises accessoires élaborés par la CGPM et a souligné que son organisation considère tout amendement à l'Annexe II et à l'Annexe III du Protocole ASP/DB de la Convention de Barcelone, et que ces protocoles incluent également les espèces inscrites sur la Liste rouge de l'UICN. Enfin, il a encouragé à se référer au dernier rapport SoMFi (2023) comme source d'information appropriée et faisant autorité sur le travail de la CGPM.

69. Avant de clore ce point de l'ordre du jour, un représentant du Secrétariat du SPA/RAC a informé la réunion du projet FishEBM MED (Pêche et gestion écosystémique pour l'économie bleue en Méditerranée), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mis en œuvre par la FAO/CGPM, le PNUE/PAM et le SPA/RAC en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc, en Tunisie et en Türkiye. Le résultat 3.2 du projet, intitulé « Suivi du bon état écologique des écosystèmes méditerranéens et de la biodiversité assurée, avec un lien établi avec les impacts de la pollution et l'utilisation durable des services écosystémiques marins », comprend un ensemble d'activités susceptibles d'apporter une contribution précieuse au développement de l'OE3. Ces activités sont les suivantes :

- i) Identifier, dans le cadre de l'IMAP, les relations entre les différents indicateurs couvrant la pollution et les déchets marins, la biodiversité, les espèces non-indigènes, les écosystèmes côtiers et la pêche, et définir la contribution de la pêche commerciale au bon état écologique (BEE) des eaux marines et de l'écosystème marin méditerranéens.
- ii) Analyse comparée des cadres de rapportage de la CGPM et de l'IMAP afin de déterminer les données disponibles et les développements nécessaires concernant la contribution au BEE des eaux marines et de l'écosystème marin méditerranéens par les données sur la

- pêche commerciale et les espèces vulnérables capturées accidentellement, conformément au cadre de l'IMAP.
- iii) Analyse des lacunes dans les pays bénéficiaires concernant les capacités disponibles pour intégrer les données sur la pêche commerciale et les espèces vulnérables capturées accidentellement dans le BEE des eaux marines et des écosystèmes marins, conformément aux exigences de l'IMAP.
 - iv) Document de lignes directrices pour l'intégration dans les plans nationaux de surveillance de la contribution des données de la pêche commerciale au BEE des eaux et écosystèmes marins de la Méditerranée et de leurs liens avec les indicateurs de biodiversité, de pollution et de services écosystémiques.
 - v) Actions d'assistance technique aux pays partenaires intéressés pour améliorer leurs capacités d'intégration des données sur la contribution de la pêche commerciale et des espèces vulnérables capturées accidentellement, ainsi que sur leurs liens avec la biodiversité, la pollution et les services écosystémiques, au BEE des eaux et écosystèmes marins de la Méditerranée, conformément au cadre national IMAP, conformément à l'action 26 du Post-2020 SAPBIO.

70. Les résultats des quatre premières activités seront disponibles à la fin-juin 2025 et seront présentés lors des prochaines réunions biennales du CORMON et de la CGPM, le cas échéant. Des contacts sont en cours avec les pays bénéficiaires intéressés afin de définir l'assistance technique nécessaire pour améliorer leurs capacités à intégrer les données sur la contribution des pêches commerciales et des espèces vulnérables capturées accidentellement dans le cadre de la mise en œuvre nationale de l'IMAP.

71. La réunion s'est félicitée de la collaboration pertinente entre la Convention de Barcelone et la CGPM et a encouragé sa poursuite et son renforcement.

72. La réunion a pris note des informations fournies sur la marche à suivre pour mettre à jour les fiches sur les indicateurs communs relatifs à la pêche (OE3).

C. Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des normes de données (IC 1 et 2 pour les habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 pour les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins, ICc 24 pour les déchets marins) (sous-point 5.3 de l'ordre du jour)

73. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants du RAC/INFO, se référant au document UNEP/MED WG.606/10 « Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des standards de données (IC 1, 2 relatifs aux habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins, tortues marines et oiseaux de mer, ICc 24 relatif aux déchets marins) », ont présenté la structure de l'« IMAP Info System », y compris les nouvelles fonctionnalités, ainsi que l'achèvement des standards et dictionnaires de données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP et l'inclusion de nouveaux modules.

74. En réponse à une question du représentant d'une organisation partenaire concernant la possibilité d'afficher des données provenant d'autres sources et bases de données, les représentants de l'INFO/RAC ont répondu que l'IMAP Info System est la plateforme officielle de soumission des données dans le cadre du rapportage IMAP de la Convention de Barcelone, à l'exception de l'OE3, qui est communiqué via le Cadre de référence pour la collecte de données (DCRF) de la CGPM. Toutefois, la « Knowledge Management Platform » (Plateforme de gestion des connaissances ; KMP) de la Convention de Barcelone facilite l'interopérabilité avec d'autres systèmes, permettant l'affichage de données provenant de contextes différents.

75. Concernant la question de l'interopérabilité des données, le représentant du Secrétariat de la CGPM a indiqué que les Parties contractantes de la CGPM (c'est-à-dire les fournisseurs de données) préfèrent continuer à communiquer leurs données au DCRF et aux autres bases de données de la

CGPM, lesquelles sont analysées dans le rapport SoMFi de la CGPM. Cela leur permet d'influencer le niveau d'agrégation des données à l'échelle régionale, sous-régionale ou nationale. Le SoMFi contribue ensuite au MED QSR de l'IMAP. Ce processus étant régi par les Parties à la CGPM, le représentant du Secrétariat de la CGPM a encouragé les représentants du Secrétariat de la Convention de Barcelone à assister aux réunions des organes de gouvernance de la CGPM afin de faciliter la communication directe avec les Parties à la CGPM sur les évolutions possibles de cette approche opérationnelle, y compris la possibilité d'échanger des données brutes.

76. La représentante de l'ACCOBAMS a informé les participants d'un Mémorandum d'entente (MoU) signé il y a quelques mois avec l'INFO/RAC, qui facilite l'échange de données, principalement via la Knowledge Management Platform (KMP).

77. Le représentant d'une Partie contractante a souligné les retours d'expérience des experts nationaux chargés de la communication des données dans différents contextes de rapportage, notamment les conventions relatives aux mers régionales et la DCSMM de l'UE. Ils ont constaté des différences dans les versions des données requises, notamment en ce qui concerne le calendrier, l'échelle et les composantes de la biodiversité concernées. Ils recommandent donc la mise en place de processus harmonisés, notamment concernant les délais de soumission des données, afin de réduire la charge de travail liée à la multiplicité des exigences.

78. La réunion a apprécié les efforts de l'INFO/RAC dans la mise à jour de l'« IMAP Info System » avec de nouvelles fonctionnalités facilitant la navigation des utilisateurs et le processus de rapportage, tout en améliorant l'accès à l'information.

79. La réunion a convenu de la nécessité de lancer un processus de peaufinage de toutes les normes d'information disponibles pour le cluster « Biodiversité », afin d'évaluer la faisabilité d'éventuels changements. Les Parties contractantes sont encouragées à entreprendre une évaluation interne basée sur les retours d'information recueillis auprès des utilisateurs nationaux de l'IMAP, en tenant compte de la disponibilité des données et de l'alignement sur les plans de surveillance nationaux.

80. La réunion a également pris note qu'un formulaire spécifique, développé par l'INFO/RAC pour faciliter le processus de peaufinage, sera partagé pour soutenir la soumission structurée des propositions qui seront collectées en 2025 et au cours du prochain exercice biennal (2026-2027).

81. La réunion a recommandé la création d'un Groupe de travail ad hoc en ligne dédié au processus de peaufinage de toutes les normes d'information disponibles relatives au cluster « Biodiversité ». Le groupe fournira des conseils à l'INFO/RAC et au SPA/RAC dans le processus d'évaluation des changements proposés.

82. La réunion a pris note de l'état actuel des activités de rapportage menées par chaque Partie contractante à ce jour et a convenu d'accélérer le téléchargement des données de surveillance manquantes dans l'« IMAP Info System », comme demandé lors des précédents appels IMAP.

83. Enfin, la réunion a pris note du fait que, conformément à la politique du PNUE/PAM en matière de données, toutes les données de surveillance rapportées sur l'« IMAP Info System » doivent être publiées par les Parties contractantes, à moins qu'il n'existe des contraintes bien motivées. La fonction de publication sera transférée aux Parties contractantes. Les retards dans la publication des données, non justifiés selon les cas spécifiques décrits dans la politique de données du PNUE/PAM, entraîneront une série de rappels et, en fin de compte, la publication des données par le PAM/PNUE.

VIII. Éléments principaux et cadre pour la révision de la feuille de route de l'Approche écosystémique et de l'IMAP (point 6 de l'ordre du jour)

84. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant du PNUE/PAM a présenté les documents UNEP/MED WG.606/Inf.6 « Feuille de route révisée de l'approche écosystémique : Principaux éléments, processus et calendrier » et UNEP/MED WG.606/Inf.7 « Programme de surveillance et d'évaluation intégrées révisé : Principaux éléments et grandes lignes ». Il a présenté un aperçu du processus global de mise à niveau et de révision de la mise en œuvre l'approche écosystémique (EcAp) et de l'IMAP dans la région méditerranéenne.

85. La réunion a pris note des éléments présentés pour la révision de la politique de l'Approche écosystémique en Méditerranée et de son IMAP.

86. La réunion a approuvé les termes de référence et le flux d'interaction proposés pour les CORMON et a accueilli favorablement leur inclusion dans le projet de décision sur l'EcAp.

IX. Informations sur les projets liés à l'Approche écosystémique (SEMPA, EcAp Med PLUS, GEF Fish EBM Med, Marine Litter Med II & PLUS) (point 7 de l'ordre du jour)

87. Se référant aux documents d'information UNEP/MED WG.606/Inf.8 intitulé « Note d'information sur le projet 'Renforcer la biodiversité méditerranéenne et les aires marines et côtières protégées pour la nature' (projet SEMPA - composante IMAP) », UNEP/MED WG.606/Inf.9 intitulé « Note d'information sur le projet 'Soutenir les Parties contractantes du sud de la Méditerranée dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour atteindre le BEE' (projet EcAp MED PLUS) » et UNEP/MED WG.606/Inf.11 intitulé « Note d'information sur les projets 'Marine Litter MED II & PLUS' », les représentants du Secrétariat du PNUE/PAM ont informé la réunion des projets SEMPA, EcAp MED PLUS et Marine Litter MED PLUS, financés par l'UE.

88. Se référant au document d'information UNEP/MED WG.606/Inf.10 « Note d'information sur le projet 'Pêche et gestion écosystémique pour l'économie bleue en Méditerranée' (projet FEM-FishEBM MED) », un représentant du Secrétariat du SPA/RAC a informé la réunion du projet FishEBM MED, financé par le FEM.

89. La représentante du WWF a remercié le SPA/RAC pour sa coordination continue durant le premier cycle de l'IMAP, soulignant l'importance des MED QSR 2017 et 2023 comme jalons pour la compréhension de l'état environnemental de la Méditerranée. Elle a noté que de nombreux indicateurs de biodiversité reposent encore sur des évaluations qualitatives, faute de données quantitatives sur les espèces et les habitats vulnérables, notamment en Afrique du Nord. Cette problématique nécessite une collaboration renforcée, un renforcement des capacités et des investissements sur le terrain. Le WWF a souligné le succès des initiatives de partenariat régional telles que NastNet, le réseau nord-africain de surveillance des tortues marines, comme modèle de collecte de données structurée. Ce succès devrait être reproduit afin de créer d'autres réseaux collaboratifs pour d'autres groupes d'espèces et d'habitats prioritaires.

90. Elle a mentionné que le WWF Afrique du Nord participe activement à des projets axés sur les tortues marines, la mégafaune et les herbiers marins, qui sont alignés sur les indicateurs de l'IMAP grâce à un suivi et une collecte de données sur le terrain. À l'avenir, le WWF Afrique du Nord est prêt à collaborer avec les institutions nationales et le Secrétariat pour mettre en œuvre des activités conformes aux objectifs et priorités de l'EcAp/IMAP, et à accompagner les pays tout au long du processus : de la conception initiale des activités de surveillance à l'élaboration d'un prochain QSR complet et quantitatif. À cet égard, le WWF est prêt à partager son expertise technique et à soutenir la surveillance de la biodiversité en Tunisie, en Libye, au Maroc et en Algérie, et à étendre ce soutien à l'Égypte, ainsi qu'à contribuer à l'élaboration de protocoles de suivi, à la formation d'observateurs et d'institutions locales, et à la numérisation de données standardisées et ouvertes dans le cadre des projets SEMPA et EcAp MED PLUS.

91. La réunion a salué l'assistance fournie par le biais des projets liés à l'EcAp, à savoir SEMPA, EcAp MED PLUS, FishEBM MED, Marine Litter MED PLUS.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

92. Aucun élément supplémentaire n'a été présenté sous ce point de l'ordre du jour.

XI. Conclusions et recommandations (point 9 de l'ordre du jour)

93. La réunion a examiné, commenté et approuvé le projet de conclusions et de recommandations tel qu'amendé et joint au présent rapport en tant qu'**Annexe III**.

XII. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

94. Dans ses remarques finales, le Directeur du SPA/RAC a exprimé sa gratitude aux participants pour leur engagement actif et leurs précieuses contributions au cours de ces deux jours de réunion. Il a également remercié le Président, les Vice-présidents et le Rapporteur pour leur leadership dans la facilitation d'un ordre du jour dense et s'est dit confiant que les résultats de la réunion feraient progresser de manière significative les objectifs de l'IMAP et la mission du SPA/RAC, favorisant ainsi la coopération régionale en matière de protection de l'environnement.

95. Après les formules de politesse d'usage, le Président a déclaré la réunion close le mardi 8 avril 2025 à 13h00.

Annexe I**LISTE DES PARTICIPANTS****REPRESENTATIVES OF THE CONTRACTING PARTIES /
REPRÉSENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES**

CROATIA / CROATIE	Ms. Jelena UROS Head of Service for biodiversity mainstreaming Nature Protection Directorate Zagreb, Croatia
CYPRUS / CHYPRE	Mr. Nikolas MICHAILEDIS Officer Department of Fisheries and Marine Research Nicosia, Cyprus
FRANCE / FRANCE	Mr. Laurent GUERIN Point focal CORMON Biodiversité Office Français pour la Biodiversité (OFB)
GREECE / GRÈCE	Ms. Aimilia DROUGAS Biologist, Geologist-Oceanographer, PhD / National Focal Point Ministry of Environment and Energy General Secretariat of Natural Environment and Water General Directorate of Environmental Policy Directorate of Natural Environment and Biodiversity Management Department of Protected Areas Athens, Greece
ISRAEL / ISRAËL	Mr. Simon NEMTZOV Wildlife Ecologist and Head of International Relations Israel Nature and Parks Authority
ITALY / ITALIE	Mr. Leonardo TUNESI Research Director Emeritus Department of Marine biodiversity, habitat and species Protection ISPRA - High Institute for Environmental Protection and Research Rome, Italy
LEBANON / LIBAN	Ms. Lara SAMAHA Head of Department Department of Ecosystems Ministry of Environment Beirut, Lebanon

LIBYA / LIBYE	Mr. Abdulmaula HAMZA B.Sc., M.Sc. M.Res. & PhD Biological Sciences, Assistant Professor Ministry of Environment Tripoli, Libya
MALTA / MALTE	Mr. Brian CHRISTIE Environment Protection Officer Environment and Resources Authority Marsa, Malta
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Ms. Ivana MITROVIC Department for nature protection, monitoring, analysis and reporting Agency for Nature and Environment Protection of Montenegro
SPAIN / ESPAGNE	Mr. Rafael CENTENERA ULECIA Ministry for Ecological Transition and Demographic Challenge Madrid, Spain
TÜRKIYE / TÜRKIYE	Ms. Nese YAPICI SPA/RAC National Focal Point of Türkiye Head of Section of Species and Habitat Protection General Directorate for Protection of Natural Assets Ministry of Environment, Urbanization and Climate Change Ankara, Türkiye

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES /
REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES**

<p>GFCM - General Fisheries Commission for the Mediterranean / Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) <i>CGPM - Commission générale des pêches pour la Méditerranée / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</i></p>	<p>Mr. Anis ZARROUK Fishery Ecosystems Officer General Fisheries Commission for the Mediterranean, FAO Rome, Italy</p>
---	---

**REPRESENTATIVES OF OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS /
REPRÉSENTANTS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

<p>ACCOBAMS Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area / <i>Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente</i></p>	<p>Ms. Maÿlis SALIVAS Executive Secretary Monaco</p>
<p>IUCN - International Union for Conservation of Nature <i>UICN - Union internationale pour la conservation de la nature</i></p>	<p>Ms. Mercedes MUÑOZ CAÑAS Manager Marine Biodiversity and Blue Economy line IUCN Centre for Mediterranean Cooperation Malaga, Spain</p>

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS AND OTHER ENTITIES /
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ET AUTRES ENTITÉS**

<p>ETC-UMA European Topic Centre for Spatial Analysis and Synthesis - University of Malaga / <i>Centre thématique européen pour l'analyse et la synthèse spatiales - Université de Malaga</i></p>	<p>Ms. Dania ABDUL MALAK ETC-UMA Director Malaga, Spain</p>
<p>PIM Initiative - Mediterranean Small Islands Initiative <i>Initiative PIM - Initiative pour les Petites îles de Méditerranée</i></p>	<p>Mr. Georgios KARRIS Member of the Advisory Committee</p>
<p>WWF World Wide Fund for Nature / <i>Fonds mondial pour la nature</i></p>	<p>Ms. Simone NIEDERMÜLLER Regional Manager</p> <p>Ms. Valentina CEBALLOS Fisheries Officer</p> <p>WWF Mediterranean Rome, Italy</p>

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - SECRETARIAT TO THE
BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION
PLAN / PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - SECRÉTARIAT
DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MÉDITERRANÉE**

<p>UNEP/MAP / PNUE/PAM United Nations Environment Programme / Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan - Barcelona Convention Secretariat / Programme des Nations unies pour l'environnement / Unité de coordination pour le Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone</p>	<p>Mr. Christos IOAKEIMIDIS QSR Programme Management Officer</p> <p>Ms. Samar KILANI Programme Management Officer, EcAp MED PLUS</p> <p>UNEP/MAP Coordinating Unit - Barcelona Convention Secretariat Athens, Greece</p>
<p>INFO/RAC - Regional Activity Centre for Information and Communication / Centre d'activités régionales pour l'Information et la communication</p>	<p>Ms. Francesca CATINI IMAP Info System Officer</p> <p>Mr. Alessandro LOTTI INFO/RAC Officer</p> <p>Rome, Italy</p>

SECRETARIAT OF THE MEETING / *SECRETARIAT DE LA RÉUNION*

<p>SPA/RAC Specially Protected Areas Regional Activity Centre / <i>Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées</i></p> <p>Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex, Tunisia</p> <p>E-mail: car-asp@spa-rac.org</p>	<p>Mr. Mahmoud Elyes HAMZA SPA/RAC Director</p> <p>Mr. Yassine Ramzi SGHAIER Ecosystem Approach Officer</p> <p>Mr. Atef OUERGHI Programme Officer - Ecosystem Conservation</p> <p>Ms. Lobna BEN NAKHLA Programme Officer - Species Conservation</p> <p>Mr. Atef LIMAM Projects Officer - Marine Protected Areas</p> <p>Ms. Aida ABDENNADHER Associate Project Officer - EcAp MED PLUS Project</p> <p>Ms. Syrine MOSLAH Programme Assistant - Biodiversity Programme</p> <p>Ms. Naziha BEN MOUSSA Administrative & Procurement Officer</p> <p>Ms. Imtinen KEFI Financial Officer</p> <p><u>SPA/RAC consultants:</u></p> <p>Mr. David CONNOR Expert in marine environment and policy</p> <p>Mr. David AGNETTA Expert in effects of fishery on food web</p> <p>Ms. Popi PAGKOU Expert in marine biology and ecology</p> <p>Ms. Souha EL ASMI Expert in marine environment and policy (Report writing)</p>
---	---

Annexe II

ORDRE DU JOUR

- Point 1 de l'ordre du jour** **Ouverture de la réunion**
- Point 2 de l'ordre du jour** **Questions organisationnelles**
- Point 3 de l'ordre du jour** **Développement des objectifs écologiques de l'EcAp**
- 3.1. OE6 : Intégrité des fonds marins
- 3.2. OE4 : Réseaux trophiques marins
- Point 4 de l'ordre du jour** **Indicateurs communs de l'IMAP**
- 4.1. Méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2
- 4.2. Mise à jour sur les avancées dans le développement d'indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques
- 4.3. Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés
- Point 5 de l'ordre du jour** **Proposition de révision de l'IMAP relatif à la biodiversité, aux Espèces Non Indigènes (ENI) et à la pêche (OE3)**
- 5.1. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non-indigènes (OE2)
- 5.2. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la pêche (OE3)
- 5.3. Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des normes de données (IC 1 et 2 pour les habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 pour les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins, ICc 24 pour les déchets marins)
- Point 6 de l'ordre du jour** **Éléments principaux et cadre pour la révision de la feuille de route de l'Approche Écosystémique et de l'IMAP**
- Point 7 de l'ordre du jour** **Informations sur les projets liés à l'Approche écosystémique (SEMPA, EcAp Med PLUS, GEF Fish EBM Med, Marine Litter Med II & PLUS)**
- Point 8 de l'ordre du jour** **Questions diverses**
- Point 9 de l'ordre du jour** **Conclusions et recommandations**
- Point 10 de l'ordre du jour** **Clôture de la réunion**

Annexe III

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Introduction

1. Le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC) du Programme des Nations unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) a organisé la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche (ci-après dénommée « la réunion »), à Athènes, les 7 et 8 avril 2025.

Participation

2. Tous les Points focaux pour les Aires spécialement protégées et la Diversité biologique (ASP/DB) et/ou les membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique et les partenaires concernés par la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), selon le cas, ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion du CORMON.

3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la réunion : Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Monténégro, Türkiye.

4. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées en tant qu'observateurs : Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), Commission générale des pêches pour la Méditerranée / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (CGPM / FAO), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

5. Les organisations non gouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées en tant qu'observateurs : Centre thématique européen pour l'analyse et la synthèse spatiales - Université de Malaga (ETC-UMA), Initiative pour les petites îles de la Méditerranée (Initiative PIM), Fonds mondial pour la nature (WWF).

6. Le secrétariat du Programme des Nations unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) était également représenté, ainsi que le centre d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée suivant : Centre d'activités régionales pour l'Information et la Communication (INFO/RAC).

7. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion.

Objectifs de la réunion

8. Les principaux objectifs de la réunion consistent à examiner les documents suivants :

- Développement des Objectifs écologiques de l'IMAP : OE4 sur les réseaux trophiques marins et OE6 sur l'intégrité des fonds marins ;
- Éléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (CI1 et CI2) sur les habitats benthiques ;
- Mise à jour des avancées sur le CI24 et développement des indicateurs communs CI1 et CI2 pour les habitats pélagiques ;
- Mises à jour des fiches d'information, des dictionnaires de données et des standards pour les indicateurs relatifs à la biodiversité (OE1), aux espèces non-indigènes (OE2) et aux pêches (OE3).

Questions organisationnelles

9. La réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles annexes (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel qu'amendé par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à leurs délibérations pendant la réunion.

10. La réunion a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants :

Président :	M. Abdulmaula HAMZA (Libye),
Vice-présidents :	Mme Ivana MITROVIC (Monténégro) Mme Lara SAMAHA (Liban),
Rapporteur :	M. Laurent GUERIN (France).

11. La réunion a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Considérations générales

12. La réunion a exprimé sa satisfaction pour la contribution des Groupes de travail en ligne (OWG) sur la biodiversité à l'avancement du processus EcAp/IMAP et a recommandé la reconduction de leurs travaux afin de continuer à progresser.

13. La réunion a salué la volonté exprimée par plusieurs partenaires régionaux de contribuer à la mise en œuvre du processus EcAp IMAP.

14. La réunion a encouragé la participation de représentants de la Convention de Barcelone aux réunions des organes de décision des accords régionaux pertinents afin de les informer de l'avancement du processus EcAp/IMAP et de renforcer la collaboration et le soutien au processus.

Point 3 de l'ordre du jour : Développement des objectifs écologiques de l'EcAp

3.1. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone

15. La réunion a salué la qualité du document présenté et l'intégration rigoureuse des commentaires de la réunion CORMON Biodiversité et pêche de 2024 (vidéoconférences, 5-6 juin 2024).

16. La réunion a recommandé que les spécificités de la région méditerranéenne soient prises en compte dans l'élaboration de l'Objectif écologique 6, tout en assurant la cohérence avec d'autres conventions de mers régionales et la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'Union européenne.

17. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.606/3 intitulé « Développement de l'Objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins de la Convention de Barcelone » et a convenu de sa soumission à la réunion des Points focaux pour les ASP/DB (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

3.2. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone

18. La réunion a salué la précieuse contribution du Groupe de travail en ligne sur les réseaux trophiques marins à l'élaboration de l'Objectif écologique 4.

19. La réunion a noté la différence de capacités entre les Parties contractantes membres de l'UE et celles qui n'en font pas partie et a demandé au Secrétariat de redoubler d'efforts pour combler ce fossé en matière de renforcement des capacités.

20. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.606/4 intitulé « Élaboration de l'Objectif écologique 4 de l'EcAp sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone » et a convenu des indicateurs communs proposés sur les réseaux trophiques marins et de leur soumission à la réunion des Points focaux pour les ASP/DB (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

Point 4 de l'Ordre du jour : Indicateurs communs de l'IMAP

4.1. Méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2

21. La réunion a salué le travail du Secrétariat dans l'élaboration des critères d'évaluation et des seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2.

22. La réunion a recommandé que les changements nets, c'est-à-dire les pertes et les gains dans l'étendue des habitats, soient suivis pour refléter le succès potentiel des efforts de restauration des habitats.

23. La réunion a recommandé de redoubler d'efforts pour cartographier les habitats benthiques afin d'améliorer la collecte de données pour l'évaluation des indicateurs communs IC1 et IC2.

24. La réunion a recommandé que les efforts de surveillance coordonnés soient encouragés entre les Parties contractantes au sein des mêmes subdivisions sous-régionales, avec la facilitation du SPA/RAC le cas échéant.

25. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.606/5 intitulé « Méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 » et a convenu de le soumettre à la réunion des Points focaux pour les ASP/BD (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la réunion du groupe de coordination EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

4.2. Mise à jour sur les avancées dans le développement d'indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques.

26. La réunion a reconnu la qualité du travail effectué sur le développement d'indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques.

27. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.606/6 intitulé « Mise à jour sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques » et a approuvé les indicateurs proposés utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques et leur soumission à la réunion des Points focaux pour les ASP/DB (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

4.3. Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés

28. Plusieurs Parties contractantes ont reconnu les efforts et l'assistance fournis par le SPA/RAC dans la surveillance des déchets marins que les tortues marines ingèrent ou dans lesquels elles s'emmêlent.

29. La réunion a examiné le document UNEP/MED WG.606/7 intitulé « Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines » et a convenu de sa soumission à la réunion CORMON sur les déchets marins (mai 2025), à la réunion des Points focaux pour les ASP/DB (Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025) et à la réunion du groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

Point 5 de l'ordre du jour : Proposition de révision de l'IMAP relatif à la biodiversité, aux Espèces Non-Indigènes (ENI) et à la pêche (OE3)

5.1. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non indigènes (OE2)

30. La réunion a salué la volonté des organisations partenaires de mettre à jour les fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non-indigènes (OE2).

31. La réunion a demandé au Secrétariat d'éditer et de rendre accessible, dans un format bien conçu, les fiches mises à jour sur les indicateurs communs.

5.2. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la pêche (OE3)

32. La réunion s'est félicitée de la collaboration pertinente entre la Convention de Barcelone et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et a encouragé sa poursuite et son renforcement.

33. La réunion a pris note des informations fournies sur la marche à suivre pour mettre à jour les fiches sur les indicateurs communs relatifs à la pêche (OE3).

5.3. Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des normes de données (IC 1 et 2 pour les habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 pour les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins, ICc 24 pour les déchets marins)

34. La réunion a apprécié les efforts de l'INFO/RAC dans la mise à jour du « IMAP Info System » avec de nouvelles fonctionnalités facilitant la navigation des utilisateurs et le processus de rapportage, tout en améliorant l'accès à l'information.

35. La réunion a convenu de la nécessité de lancer un processus de peaufinage de toutes les normes d'information disponibles pour le cluster « Biodiversité », afin d'évaluer la faisabilité d'éventuels changements. Les Parties contractantes sont encouragées à entreprendre une évaluation interne basée sur le retour d'information des utilisateurs nationaux de l'IMAP, en tenant compte de la disponibilité des données et de l'alignement sur les plans de surveillance nationaux.

36. La réunion a également pris note qu'un formulaire spécifique, développé par l'INFO/RAC pour faciliter le processus de peaufinage, sera partagé pour soutenir la soumission structurée des propositions qui seront collectées en 2025 et au cours de la prochaine période biennale (2026-2027).

37. La réunion a recommandé la création d'un Groupe de travail ad hoc en ligne dédié au processus de peaufinage de toutes les normes d'information disponibles relatives au cluster « Biodiversité ». Le groupe fournira des conseils à l'INFO/RAC et au SPA/RAC dans le processus d'évaluation des changements proposés.

38. La réunion a pris note de l'état actuel des activités de rapportage menées par chaque Partie contractante à ce jour et a convenu d'accélérer le téléchargement des données de surveillance manquantes dans le « IMAP Info System », comme demandé lors des précédents appels IMAP.

39. La réunion a pris note du fait que, conformément à la politique du PNUE/PAM en matière de données, toutes les données de surveillance rapportées sur le « IMAP Info System » doivent être publiées par les Parties contractantes, à moins qu'il n'existe des contraintes bien motivées. La fonction de publication sera transférée aux Parties contractantes. Les retards dans la publication des données, non justifiés selon les cas spécifiques décrits dans la politique de données du PNUE/PAM, entraîneront une série de rappels et, en fin de compte, la publication des données par le PAM/PNUE.

Point 6 de l'ordre du jour : Éléments principaux et cadre pour la révision de la feuille de route de l'Approche Écosystémique et de l'IMAP

40. La réunion a pris note des éléments présentés pour la révision de la politique de l'Approche écosystémique en Méditerranée et de son IMAP.

41. La réunion a approuvé les termes de référence et le flux d'interaction proposés pour les CORMON et a accueilli favorablement leur inclusion dans le projet de décision sur l'EcAp.

Point 7 de l'ordre du jour : Informations sur les projets liés à l'Approche Écosystémique (SEMPA, EcAp Med PLUS, GEF Fish EBM Med, Marine Litter Med II & PLUS).

42. La réunion a salué l'assistance fournie par les projets liés à l'EcAp (SEMPA, EcAp Med PLUS, GEF Fish EBM Med, Marine Litter Med II & PLUS).